



Le 28 novembre 2018

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 978

PORTANT FIXATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Balthazar SEYDOUX)

Le projet de Budget Primitif 2019 a été déposé au Conseil National le 28 septembre 2018. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale a débuté son examen, sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique, comme de coutume.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 65 questions, communiquées au Gouvernement le 18 octobre 2018. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 2 novembre 2018 et ont été débattues lors de trois séances privées, les 5, 8 et 12 novembre dernier, pendant près de 20 heures.

Ce Budget est le tout premier Budget Primitif étudié par cette mandature issue du suffrage des Monégasques, en février dernier. Il constitue donc un rendez-vous politique majeur de ce début de législature.

Cette opportunité permet d'évaluer, d'une part, la qualité des relations institutionnelles de notre Assemblée avec le Gouvernement, et, d'autre part, de faire le point, sur les avancées primordiales attendues, légitimement, par le Conseil National. Ce Budget Primitif est ainsi l'occasion de débattre avec l'exécutif gouvernemental des sujets essentiels, qui concernent le pays, les Monégasques et les résidents de la Principauté, en prenant en compte leurs besoins ainsi que leurs aspirations, sur la base desquels notre Majorité s'est engagée dès février dernier.

Conformément à la Constitution de notre pays à laquelle, faut-il encore le rappeler, ils sont viscéralement attachés, les élus abordent ce Budget Primitif 2019 avec la volonté de jouer pleinement le rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement, pour le bien commun et dans l'intérêt général.

Rappelons que la Constitution, notre loi fondamentale, précise, dans le cadre de la monarchie constitutionnelle, les prérogatives du Gouvernement et du Conseil National. Elle dispose ainsi, dans son article 66, je cite, que « *La loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.* ». Votre Rapporteur confirme que les élus abordent l'examen de la présente loi de budget en plein accord avec la lettre et l'esprit de ce texte. Ils entendent travailler en véritables partenaires du Gouvernement pour contribuer à trouver, avec lui, les solutions les mieux adaptées pour préparer l'avenir de notre pays. Ils regrettent que, trop souvent, il faille en passer par des phases de crispation avant d'être finalement entendus, certaines propositions légitimes étant interprétées, par le Gouvernement, comme des demandes excessives, certaines appréciations, pourtant justifiées, comme un manque de respect.

Oui, nous sommes fiers d'être Monégasques et nous sommes les ardents défenseurs de notre modèle économique et social avancé.

C'est pour qu'il le demeure que nous ne pouvons pas dire que tout ce qui est fait dans tous les domaines par le Gouvernement est toujours parfait et que tout ce qui n'a pas encore été fait et devrait l'avoir été, mérite de notre part des compliments et pourra bien attendre son jour.

Lors de nos échanges avec le Gouvernement, l'objectif qui nous anime a été et sera d'obtenir des réponses à nos questions et surtout des mesures concrètes. Ce ne sont pas des interrogations rhétoriques, mais bien l'expression des attentes de toute la population pour trouver, ensemble, des solutions convaincantes, afin de résorber, ensemble, la pénurie de logements, afin de ne plus subir de retards et de graves dysfonctionnements sur les chantiers publics, afin d'améliorer une qualité de vie, dont le sentiment collectif est qu'elle régresse depuis trop longtemps.

Notre plus grande exigence s'applique à nous-mêmes. Elle consiste à respecter la confiance des Monégasques au travers du mandat qu'ils nous ont donné, clairement, sur la base d'un programme connu de tous et à trouver, avec le Gouvernement, par la démarche du pas vers l'autre, les solutions équilibrées qui vont dans le sens de l'intérêt général.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'inscrit donc résolument dans une approche budgétaire pragmatique et raisonnable, tout en affirmant sa détermination pour obtenir des résultats concrets et dans les meilleurs délais possibles, pour le bien de tous.

Ce budget doit être envisagé à la lumière, en octobre dernier, du Budget Rectificatif 2018. À cette occasion, de nombreuses attentes ont été exprimées par les élus, amenant votre Rapporteur et plusieurs d'entre eux, à se prononcer défavorablement sur cette loi de budget, dans un geste responsable qui avait valeur de message.

Votre Rapporteur peut comprendre que le Gouvernement ait pu s'accommoder, par le passé, d'un Conseil National qui ne remplissait plus la plénitude de ses prérogatives et qu'il ait eu quelques difficultés à prendre la mesure du résultat des élections de février dernier, pour accepter un Conseil National qui a repris sa place, rien que sa place, mais toute sa place, celle qui lui est dévolue par notre Constitution.

Après quelques décalages en début de mandature, le Gouvernement avait entendu, à l'occasion du Budget Rectificatif, le Conseil National, en l'assurant de sa volonté d'une « *coopération indispensable* » au bon fonctionnement de l'Etat. Votre Rapporteur peut indiquer que nous étions entrés dans une phase constructive nouvelle et que nos deux Institutions s'étaient rapprochés dans leurs analyses, en ce qui concerne les grandes lignes prioritaires de l'action de l'Etat.

Votre Rapporteur souhaite ainsi rappeler les avancées d'ores et déjà obtenues sur les propositions que les Elus de la majorité ont soutenues lors des débats du Budget Rectificatif, à savoir le doublement du budget pour la prime de fin d'année en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que du personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace, l'organisation d'un grand concert annuel gratuit pour la jeunesse, la revalorisation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement, les nouvelles mesures financières d'accompagnement des compatriotes qui n'ont pas d'autre solution que de se loger dans le secteur privé et le renforcement des effectifs de la Direction de la Sûreté Publique, pour fluidifier la circulation aux heures de pointe, en attendant l'assurance de la pérennité de cette nouvelle mission de brigade de la circulation, qui fait ses preuves.

Votre Rapporteur souligne toutefois, que nous avons aussi entendu, de la part du Gouvernement, beaucoup de déclarations qui se voulaient encourageantes et qui, à ce jour, ne sont toujours pas concrétisées. Pour résumer, sur de trop nombreux sujets, les réponses demeurent « oui, mais » ou bien « oui peut-être, mais on ne sait pas quand ».

Aussi, beaucoup de chemin reste à parcourir. Nous savons que la première année d'un mandat est cruciale, si nous voulons effectivement lancer des projets structurants, qui demandent du temps et qui répondront pleinement au mandat que nous avons reçu.

Oui, il faut agir dès maintenant pour résorber la pénurie de logements dont souffrent bien réellement des centaines de familles monégasques, pour inverser la tendance en faveur d'une qualité de vie retrouvée, pour changer en profondeur la façon d'avancer ensemble sur des projets essentiels comme le Centre Commercial de Fontvieille ou le Larvotto.

Oui, c'est aujourd'hui qu'il faut, plus que jamais, remettre les Jeux au cœur des préoccupations de la SBM et faire entendre la voix des clients aux actionnaires de Monaco Télécom.

C'est bien maintenant qu'il faut agir concrètement pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, mieux accompagner nos jeunes et conforter notre politique sociale auprès de nos aînés et de ceux qui sont les plus fragiles.

Les bonnes intentions annoncées par le Gouvernement lors du Budget Rectificatif 2018 doivent désormais se traduire par des actes. Le Gouvernement effectue beaucoup d'annonces pour apaiser le Conseil National. Votre Rapporteur espère, en toute sincérité qu'il ne s'agit pas de gagner du temps, alors que nous attendons de la part du Gouvernement la mise en œuvre de mesures concrètes à très court terme.

De plus, lorsque certains dossiers semblaient avancer, on ne doit pas, en se rassurant avec de multiples explications juridiques ou techniques, repousser à plus tard ce qui peut être fait dès maintenant.

Votre Rapporteur a recherché la définition du terme concret. Il s'oppose, selon le dictionnaire à l'abstrait, l'hypothétique ou le théorique. Autrement dit, il s'agit d'un fait réel et vérifiable.

Ainsi, sur le logement, par exemple, ce qui est concret pour nous, ce n'est pas d'évoquer de futurs projets éventuels de constructions, mais de poser la première pierre d'un immeuble domanial et pour nos compatriotes, ce qui est concret, ce n'est pas la perspective d'un logement, mais bien le courrier qu'ils reçoivent au lendemain de la Commission d'attribution, celui qui va enfin leur attribuer l'appartement dont ils ont besoin.

Le Budget Primitif 2019, qui affiche pour la 7^{ème} année consécutive un excédent important, nous permet de disposer des capacités de financement de nombreuses opérations, en particulier, justement, dans le domaine du logement, sans jamais se départir de l'exigence qu'impose une gestion en bon père de famille.

Le Conseil National comme le Gouvernement partagent le même attachement à l'équilibre budgétaire. Le seul débat porte donc sur l'utilisation d'une partie de l'excédent. Doit-on toujours privilégier le Fonds de Réserve Constitutionnel et se priver ainsi d'investir pour le Pays et le bien-être de sa population ?

Ainsi ce budget, en réalité très excédentaire, pourrait permettre, si nous sommes d'accord, notamment :

- de lancer la construction effective d'immeubles domaniaux,

- d'abonder des fonds dédiés pour la sauvegarde du régime de retraite des fonctionnaires et pour anticiper les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie et de la grande dépendance,

- d'investir pour notre jeunesse, notamment avec l'augmentation effective de 50% de l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études,

- de nous donner les moyens d'une stratégie d'urbanisme commercial avec plus de commerces de proximité et un centre commercial de Fontvieille à la hauteur de notre pays,

- de répondre aux demandes légitimes de notre formidable réseau d'associations,

- de développer la smart-city pour faciliter le quotidien et les démarches grâce au numérique,

- de soutenir une politique ambitieuse en matière de développement durable et de transition énergétique,

- de maintenir à niveau notre système de soins et de santé publique, dans l'attente de la livraison du nouvel Hôpital.

Sur tous ces sujets, la détermination des Conseillers Nationaux de la Majorité est entière. Les élus attendent du Gouvernement qu'il passe, plus souvent, des déclarations d'intentions à leur mise en œuvre opérationnelle et planifiée, conforme à l'urgence des besoins.

Prenons l'exemple du dossier Ida. Après près de 10 ans d'études et de tergiversations, les conditions sont enfin réunies, sous l'impulsion finale du Conseil National, pour démarrer ce chantier primordial.

Les travaux pourraient effectivement débuter dans les prochains mois. Pourtant, le Gouvernement laisse entendre que l'ouverture du chantier ne pourrait intervenir que dans 2 ans, pour une livraison hypothétique 5 ans plus tard, c'est-à-dire au minimum dans 7 ans, en 2025-2026.

Citons à présent un effet d'annonce. Le journal nous apprend le 25 octobre, à la une, je cite « *les chantiers le samedi c'est fini* », répondant avec bonheur aux attentes de la population pour qui la dégradation de la qualité de vie constitue un sujet majeur de préoccupation. Erreur du journal, ou imprécision dans les explications verbales, on ne sait, mais la réalité est que le Gouvernement, qui avait annoncé la publication prochaine d'arrêtés ministériels pour encadrer les chantiers ne l'a toujours pas fait, au moment de l'approbation de ce rapport, le 28 novembre dernier. Cette annonce maladroite et prématurée dans la presse, qui a malheureusement suscité des attentes insatisfaites au sein de la population, pose la question de l'opportunité d'une communication publique, qui aura entraîné, de facto, une frustration.

En effet, nul ne peut douter que la qualité de vie s'est considérablement dégradée depuis plusieurs années, notamment par une augmentation massive des différents chantiers en Principauté et par l'absence de mesures significatives prises par les pouvoirs publics pour limiter les nuisances qui en résultent.

Le Conseil National sollicitait donc du Gouvernement, dès le Budget Rectificatif 2018, l'instauration de mesures nouvelles, plus strictes, et d'actions concrètes qui permettent à l'Assemblée de s'assurer que le Gouvernement a bien pris la mesure des enjeux.

Le Gouvernement indiquait, en retour, que des arrêtés ministériels, répondant aux attentes du Conseil National, devaient être édictés. Initialement prévue pour la fin du mois d'octobre, la publication de ces arrêtés ministériels a pris un certain retard.

Votre Rapporteur ose toutefois espérer, qu'entre le moment où il écrit ces lignes et la lecture de ce rapport en Séance Publique, ces arrêtés ministériels auront enfin été publiés au Journal de Monaco.

Suite à l'insistance des élus, qui en font un sujet majeur de ce début de mandature, le Gouvernement a accepté de communiquer le contenu de ces projets d'arrêtés ministériels, qui concernent, pour l'un, l'encadrement des chantiers et, pour l'autre, les bruits de chantiers. Ces derniers vont, en partie, dans le sens souhaité par l'Assemblée puisqu'ils prévoient :

- de sanctuariser des périodes sans travaux les plus lourds, les week-ends, la nuit, le mois d'août et les fêtes de fin d'année notamment,

- de renforcer les contrôles des nuisances sonores suivant les normes les plus contraignantes,

- un arsenal de sanctions réellement dissuasives,

- de rendre exceptionnelles les dérogations, alors qu'elles étaient devenues une variable d'ajustement des plannings des entreprises.

Mais sur une cinquantaine de chantiers en cours ou autorisés mais pas commencés, les élus regrettent que 19 chantiers ne soient pas concernés totalement par ces arrêtés. Il s'agit soit de chantiers publics d'intérêt général, soit, pour la plupart, de chantiers qui seront achevés dans l'année 2019, à l'exception notamment des travaux relatifs à l'extension en mer.

Les élus sont convaincus que pour être parfaitement efficace et compris par les résidents, ce dispositif devrait s'appliquer immédiatement à l'ensemble des chantiers et allier prévention, contrôle accru et sanctions exemplaires et dissuasives.

De plus, les éventuelles dérogations à certaines de ces règles devront demeurer exceptionnelles, être pleinement justifiées et strictement encadrées et contrôlées. Elles devront, en outre, être rendues publiques en toute transparence, afin que la population impactée en soit informée. Ainsi, le Conseil National demande à ce que les personnes touchées soient informées par le biais du Journal de Monaco, par l'intermédiaire des syndicats, par l'affichage dans les immeubles et sur les chantiers, par des réunions de quartiers ou encore par le site «Infochantiers».

A ce sujet, les élus ont appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de faire évoluer le site Internet « Infochantiers » pour faciliter l'accès à une information actualisée et exhaustive. Il apparaît nécessaire de l'améliorer et de l'enrichir notamment avec les dates et horaires des travaux bruyants.

La Commission insiste sur la nécessité d'associer la population, de lui permettre d'alerter l'Administration ou directement les entreprises qui procèdent aux travaux, en mettant en place, par exemple, un référent dédié à cette mission, qui pourra être contacté autant que de besoin.

En outre, la Majorité du Conseil National a demandé la création de 4 postes supplémentaires de contrôleurs, chargés de vérifier sur le terrain que les opérateurs respectent les règles édictées et de sanctionner les éventuels contrevenants.

A ce titre, le Gouvernement a informé le Conseil National qu'il procédait à des inscriptions supplémentaires au Budget Primitif 2019, pour la création de deux postes de contrôleurs au sein de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité et pour des crédits permettant de faire appel à une entreprise extérieure, mettant à disposition des effectifs supplémentaires en charge de les accompagner dans cette nouvelle mission. Le Conseil National demande que ces crédits qui, pour le moment se montent à 150.000 euros, soient augmentés autant que de besoin dans l'année 2019, pour rendre les contrôles efficaces et rapides.

Dans la mesure où il s'agit d'une mission régaliennne, la Majorité du Conseil National avait fait savoir au Gouvernement qu'elle était plutôt favorable à ce que les contrôleurs soient des fonctionnaires assermentés. Pour autant, cette dernière, soucieuse de résoudre de manière rapide et efficace les problèmes liés aux nuisances des chantiers, se réjouit de la prise en compte des attentes qu'elle a exprimées depuis son élection.

Concernant des nuisances qui ont de lourdes conséquences sur la vie quotidienne de la population et pour lesquelles il existe une attente très forte des Monégasques et résidents, il va de soi qu'il n'aurait pas été envisageable de se prononcer sur ce budget, sans connaissance au préalable de ces mesures et sans qu'elles correspondent aux engagements pris par le Gouvernement devant notre Assemblée, mais aussi devant la population. Une première évaluation de l'efficacité réelle de ces mesures pourra intervenir à la rentrée de septembre, avant les débats concernant le Budget Rectificatif 2019. Le Conseil National demeurera donc vigilant, dans les prochains mois, pour évaluer le bilan concret de ces mesures, sur le terrain.

Venons-en à présent à des chantiers d'un intérêt public majeur et qui sont, à ce jour, soit à l'arrêt, soit très en retard. Le blocage complet de l'énorme dent creuse de l'Îlot Pasteur a des conséquences systémiques graves sur toute la Principauté. Par effet domino, tous les grands projets sont bloqués. La situation est très critique : Ilot Pasteur, avec notamment le nouveau collèe, mais également Darse Nord et Nouveau CHPG. Cela entraîne, par ricochet, le report des projets de l'îlot Charles III, du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade II etc. Chantiers à l'arrêt, retards considérables, procédures trop longues et inadaptées, problèmes fonctionnels, le Gouvernement ne semble pas se donner les moyens d'inverser radicalement la tendance.

Faut-il rappeler, par exemple, que la crise des Jardins d'Apolline est connue depuis trois ans ?

Quand le Gouvernement va-t-il enfin prendre des mesures concrètes pour que les chantiers se déroulent normalement dans ce pays ? En partenaire toujours constructif, notre Assemblée sera aux côtés du Gouvernement pour le soutenir dans la mise en place des meilleures solutions.

Sur ce sujet, comme dans tous les grands dossiers qui animent nos débats, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National, quand il respecte les engagements pris devant les Monégasques, lorsqu'il veille à leur prise en compte par le Gouvernement, n'est pas dans le « toujours plus », mais est dans son rôle, celui que lui confère la Constitution.

Il agit en partenaire responsable, aussi bien concernant le caractère raisonnable des dépenses qu'il propose d'engager, que par ses idées et l'impulsion qu'il apporte au développement continu des recettes de l'Etat.

De même, en partenaire institutionnel du Gouvernement, le Conseil National, quand il incite le Gouvernement à aller plus loin, à être plus audacieux, à faire preuve de davantage de volonté politique, joue tout son rôle. Enfin, lorsque le Conseil National informe les Monégasques de son action, il répond naturellement au besoin légitime de la population d'être informée, en toute transparence, de l'avancée des dossiers et de la restitution du travail de leurs élus.

C'est donc pleinement conscients des enjeux attachés à ce Budget Primitif 2019, que les élus du Conseil National abordent ces séances publiques, avec la volonté d'aboutir rapidement à des décisions concrètes, assorties d'un calendrier de mise en œuvre précis. Les séances privées avec le Gouvernement ont été guidées par cet objectif.

C'est dans cet état d'esprit de partenariat efficace entre le Gouvernement et le Conseil National que votre Rapporteur va, à présent aborder, dans le détail, les grands sujets contenus dans ce projet de loi de Budget Primitif 2019, en commençant par le chapitre des recettes.

Après ces propos introductifs, votre Rapporteur souhaite rappeler que ce Budget Primitif affiche des prévisions de recettes en hausse de + 10,6 % par rapport à celles du Budget Primitif 2018, les portant à 1.346.121.700 euros. Dans le même temps, les dépenses augmentent et s'élèvent à 1.342.149.000 euros, soit une hausse de + 10,4 % par rapport à l'an dernier. Ainsi, il est prévu un excédent théorique de recettes de 3,9 millions d'euros, contre 2 millions d'euros au Budget Primitif 2018. En réalité, la non-exécution habituelle et normale d'une partie de ces dépenses, notamment celle des grands travaux, amène, en fin d'exercice, à des excédents bien plus importants.

La Commission a relevé au sein du Programme Gouvernemental d'Action 2019, la mise en œuvre de nouvelles orientations majeures dans le domaine, d'une part, de la transition numérique, avec la création de la « Délégation Interministérielle chargée de la transition numérique » et l'allocation d'un budget de 32,6 millions d'euros pour l'ensemble de ses missions, et, d'autre part, de la transition énergétique, avec une inscription complémentaire de 12 millions d'euros, sujets sur lesquels le Gouvernement a le plein soutien du Conseil National.

La Commission a constaté avec satisfaction que tous les chapitres de recettes sont en hausse, les contributions progressent de +13,5 %, les produits et revenus du domaine de l'Etat augmentent de +0,4% et les produits et recettes des services administratifs de +3,5 %.

Ces excellents chiffres traduisent la bonne santé de l'économie monégasque, en croissance toujours soutenue, et ce dans un contexte économique mondial pourtant incertain. C'est lorsque les finances publiques présentent un excédent, que l'on peut envisager sereinement les investissements indispensables pour l'avenir.

C'est le cas du premier sujet que votre Rapporteur souhaite aborder. Il s'agit du logement des Monégasques, priorité absolue de la Majorité, en rappelant, ce que l'on oublie trop souvent, que le secteur domanial constitue aussi un investissement, qui génère chaque année des recettes conséquentes. Sur le Budget Primitif 2019, l'ensemble du parc domanial de l'Etat devrait générer une recette de 75,5 millions d'euros, en hausse de 4%.

La Commission se réjouit des efforts budgétaires conséquents prévus par le Gouvernement de 54,5 millions d'euros, inscrits pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles, contre 5 millions d'euros au Budget Primitif 2018, et de 40 millions d'euros prévus pour la réalisation d'opérations domaniales intermédiaires.

Au total, ce sont donc 89,5 millions d'euros supplémentaires par rapport au Budget Primitif 2018 que le Gouvernement prévoit de consacrer au logement de nos compatriotes. Votre Rapporteur constate avec satisfaction que la détermination de la Majorité n'a pas été vaine et se traduit par ces inscriptions budgétaires significatives. Cependant, au-delà des crédits figurant au budget, les perspectives de prochaines opérations ont des échéances trop lointaines.

Certes, la surélévation des Jardins d'Apolline, en cours de réalisation, permettra de loger prochainement 45 familles. L'avancement du chantier permet, en effet, d'envisager la réception des blocs B et D dans le courant de l'été 2019 et des blocs A et C dans le courant de l'été 2020.

Néanmoins, plusieurs opérations majeures, indispensables si l'on veut résorber la pénurie, n'en sont encore aujourd'hui qu'au stade de la réflexion ou des études. Or, il y a urgence. A la prochaine Commission d'attribution des logements domaniaux, environ 400 dossiers seront présentés pour 90 appartements disponibles. On sait également que, chaque année, se rajoute une centaine de nouvelles demandes et qu'en se projetant à l'horizon 2022/2023, ce seront, en réalité, 800 foyers monégasques qu'il faudra loger.

Par ailleurs, des centaines de familles d'enfants du pays n'ont plus de solution de logement, faute d'appartements disponibles dans le secteur protégé, qui diminue sensiblement chaque année.

Afin de maintenir ce secteur, la Majorité du Conseil National attend que le Gouvernement puisse revenir rapidement vers elle, en acceptant sa proposition de loi n°239 relative à la préservation du secteur protégé, avant le vote de ce Budget Primitif 2019. Votre réponse, Monsieur le Ministre, constituera un élément important pour la qualité des relations entre nos deux Institutions.

De plus, au vu de la pénurie de logements, toutes les solutions doivent être envisagées et il est aujourd'hui indispensable de démarrer rapidement de nouvelles opérations domaniales et d'optimiser les programmes.

Pour ceux qui douteraient du réalisme d'une telle ambition, votre Rapporteur souhaite rappeler qu'en 2003, lorsque le nouveau Conseil National avait été élu, il était confronté à une situation de pénurie similaire à celle que nous connaissons actuellement. A l'époque, Gouvernement et Conseil National avaient décidé, en concertation, de recourir à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, ce qui avait parfaitement bien fonctionné, avec les résultats positifs que l'on connaît. Les immeubles avaient été livrés dans les délais, avec une qualité correspondant aux attentes et des coûts contenus.

La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, qui consiste à ce que l'Etat choisisse un opérateur privé et lui confie la construction, jusqu'à la livraison clé en main d'un immeuble, est une solution qui répond à une situation d'urgence et un besoin d'efficacité. Elle doit s'opérer dans des conditions de parfaite transparence et assurer la mise en concurrence des opérateurs qui présentent des garanties professionnelles nécessaires.

Ce dispositif peut sembler légèrement plus coûteux en début d'opération, mais cet écart est rapidement compensé par l'absence de retards ou de surcoûts en cours de réalisation de l'opération.

Ainsi, à l'époque, en 3 ou 4 années, la pénurie de logements domaniaux a été résorbée, avec notamment la livraison des immeubles Le Magellan, Les Bougainvilliers et Les Jacarandas.

Votre Rapporteur n'insistera pas sur les dépenses disproportionnées qu'ont pu atteindre, après coup, certaines opérations domaniales plus classiques.

Fort de ces exemples de réussite pour le Gouvernement et le Conseil National, la Majorité demande que les grandes opérations nouvelles domaniales soient construites en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, après des appels d'offres transparents, mettant les opérateurs en situation de concurrence équitable. Nous demandons donc que cette méthode, qui a fait ses preuves, soit appliquée pour le Grand Ida et Testimonio III.

Autre recette qui a fait ses preuves : je rappelle qu'en 2003 également, il existait une réserve foncière, la zone A de Fontvieille, et qu'en plein accord avec le Gouvernement Princier, il a été décidé que, rien n'étant plus important que le logement des Monégasques, celle-ci devait être mobilisée pour des constructions domaniales.

Quel est en effet le fondement de la création d'une réserve foncière, si ce n'est de pouvoir la mobiliser en cas de nécessité publique ? Quel besoin est plus légitime que le logement de nos compatriotes, dont la situation le justifie, et qui plus est en période de pénurie ?

Aujourd'hui, la situation présente le même caractère d'urgence qu'en 2003. Aussi, dans le plan logement, nous demandons que tout ou partie d'une autre réserve foncière soit affectée à des logements pour les Monégasques.

Il pourrait s'agir, par exemple, des terrains abritant les serres du Jardin Exotique, dans le prolongement de l'Engelin, sur lesquels pourrait être construit rapidement un immeuble, ou de tout autre terrain que le Gouvernement pourrait proposer, permettant une opération d'envergure, sans délai.

Pour le moment, sur ce terrain de l'ancien parcours Vita, qui avait déjà pour vocation initiale d'être une réserve foncière, sont exposés des cactus, qui pourraient très facilement être délocalisés dans les serres, propriété de l'Etat monégasque, sur le territoire français limitrophe, où le climat méditerranéen est, de toute évidence, le même qu'à Monaco. Cette construction jouxterait le grand jardin public annoncé par le Gouvernement, couvrant le boulevard du Jardin Exotique, à l'entrée de ville, dont toutes les familles du quartier et celles de cette future opération indispensable, pourraient ainsi bénéficier. Rappelons que la couverture de la voie publique prévue par le Gouvernement, au pied de l'immeuble privé de l'Entrée de Ville, ainsi valorisé, prête à débat. Le nouvel immeuble domanial que nous appelons de nos vœux sur l'ancien parcours Vita, devrait bien sûr préserver la qualité de vie des résidents de l'Engelin, en maintenant un espace suffisant entre les bâtiments.

Une opération supplémentaire pourrait, d'ailleurs, être imaginée dans la partie publique du projet d'entrée de ville, qui ne comporte à ce jour que des parkings et des bureaux.

Par ailleurs, sur le projet Testimonio II, en cours de construction, la Majorité du Conseil National demande au Gouvernement que soit étudiée une surélévation de quelques étages qui permettrait de livrer, en 2021, plusieurs dizaines de logements supplémentaires.

Concernant le projet Testimonio III, le Conseil National demande au Gouvernement de démarrer, dans les meilleurs délais, la construction d'un grand immeuble supplémentaire comportant un nombre conséquent de logements.

Il invite le Gouvernement à poursuivre ses discussions avec les propriétaires de la villa située sur ce terrain et, dans la mesure où elles n'aboutiraient pas rapidement à un accord, de déposer, avant le vote de ce budget, ainsi qu'il s'y est engagé, un projet de loi déclarant cette opération d'utilité publique, comme il l'avait fait pour l'autre grand projet de remembrement permettant de lancer l'opération grand Ida.

A ce sujet, la Commission des Finances est satisfaite de l'issue positive des négociations avec les propriétaires de la Villa Les Platanes, qui restait à acquérir, afin de permettre la réalisation de la phase 1 du projet Grand Ida, qui concerne le bas de rue Plati et qui permettra de réaliser 140 logements.

Cependant, le délai de 2 ans pour lancer des travaux préparatoires, annoncé par le Gouvernement, avec une livraison des logements en 2025, n'est pas acceptable pour les élus. Comment en effet imaginer un délai de deux années avant un premier « coup de pioche » sur ce projet qui fait pourtant l'objet d'études depuis 2010 et 7 ans, au total, pour livrer des immeubles domaniaux, à l'heure où des centaines de familles monégasques, dont la situation le justifie, sont en attente d'un logement répondant à leur besoin ?

Cet exemple démontre bien que les procédures publiques actuelles ne sont pas adaptées à la situation d'urgence que nous connaissons, ce qui amène votre Rapporteur à confirmer la nécessité d'opter pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée, qui permettrait d'accélérer considérablement ce calendrier.

En ce qui concerne les opérations intermédiaires, dont l'intérêt est de permettre la livraison d'appartements domaniaux dans des délais plus rapides que les grands immeubles et d'assurer la diversification du parc domanial sur tout le territoire, trois opérations, totalisant 64 appartements sont en cours de réalisation : 25 logements au Soleil du Midi sur la partie haute de la rue Plati, livrés en 2019, 25 à la Villa Carmelha à Saint Roman, également disponibles courant 2019 et 14 à l'Annonciade, dans l'opération Picapeira, livrés en 2020. Les Conseillers Nationaux seront vigilants quant au respect des délais de livraison de ces opérations.

Votre Rapporteur souhaite à présent mentionner plusieurs autres projets à l'étude :

- le projet « Villa Alice/Villa Jeanne », dans le secteur du Portier, qui pourrait permettre la réalisation de 15 appartements,

- celui des « Villa Les Lierres/Villa Nathalie », plus conséquent, qui permettrait de construire entre 25 et 50 logements dans le quartier de l'Annonciade.

Ces opérations nécessitant des acquisitions d'appartements, Gouvernement et Conseil National se sont accordés sur le délai du premier trimestre 2019 pour la concrétisation de ces achats. S'ils ne devaient pas aboutir, les opérations seraient néanmoins démarrées sur les terrains, qui sont déjà propriété de l'Etat.

Par ailleurs, la Majorité du Conseil National souhaite, qu'outre les préemptions qu'il peut réaliser dans le secteur protégé, le Gouvernement ne cesse de rechercher des biens immobiliers pour accroître sa présence dans des quartiers à rappeler ou pour réaliser d'autres opérations. La Majorité encourage le Gouvernement à mener une politique encore plus proactive dans ce domaine. Préempter, c'est déjà très bien, prospecter, ce serait sûrement encore mieux.

De plus, le Conseil National a le sentiment que, lorsqu'il s'agit d'un opérateur privé, les dérogations les plus larges aux règles d'urbanisme lui sont souvent accordées, permettant de majorer les volumes construits. L'interprétation des règles d'urbanisme par le Gouvernement semble être à géométrie variable.

En effet, lorsqu'il s'agit d'un projet domanial, le Gouvernement paraît ne pas s'accorder la même souplesse, en faveur du logement des Monégasques, comme plusieurs exemples sembleraient le démontrer. Votre Rapporteur invite donc le Gouvernement à tirer le plus grand avantage des terrains concernés, en optimisant les opérations publiques au profit d'un plus grand nombre d'appartements, sans jamais nuire à l'équilibre urbain.

Toujours en matière de logement, la Commission a constaté avec satisfaction le succès rencontré par le dispositif du Contrat Habitation-Capitalisation (CHC), créé à l'initiative du Conseil National, permettant aux Monégasques de ne plus être obligés de payer un loyer à fonds perdus pour se loger dans leur pays. Ainsi, ils disposent d'un droit de propriété aménagé, qu'ils peuvent transmettre à leurs familles, tout en bénéficiant de la sécurité attachée au droit d'occupation de leur logement. 931 CHC ont donc été signés en 9 ans. Pour une nouvelle avancée, la Majorité a demandé au Gouvernement que soit étudiée la possibilité pour les Monégasques d'acquérir également et selon la même méthode, l'emplacement de parking affecté à leur logement et en complément de leur CHC. Elle demeure attentive à la réponse qui lui sera apportée par le Gouvernement à ce sujet.

En complément de la construction de logements domaniaux neufs, la Majorité est satisfaite des mesures adoptées sous son impulsion afin de faciliter, en cette période de pénurie de logements domaniaux, l'accès au secteur libre d'habitation pour les Monégasques.

En effet, le Gouvernement va relever de manière substantielle les plafonds des loyers pour le versement de l'Aide Nationale au Logement (A.N.L.). De plus, il a accepté de prendre en charge les frais d'agence et de proposer un prêt à taux zéro pour le paiement du dépôt de garantie nécessaire à l'entrée dans les lieux et remboursable, si le locataire le souhaite, seulement à la fin du bail. Nous attendons donc la concrétisation de ces mesures, en début d'année prochaine.

Enfin, au sein des recettes, la Commission a relevé que 16,5 millions d'euros sont inscrits au titre des produits de cession qui, rappelons-le, constituent les montants acquittés par les opérateurs privés, en échange de droits de surdensification d'immeubles, dans le cadre d'opérations de construction, qui excèdent les volumes autorisés dans la réglementation.

La Majorité a demandé que le Gouvernement négocie, en échange de ces droits à bâtir, des appartements plutôt que des soultes financières, tout comme dans le cadre des lois de désaffectation.

Lors de nos débats, le Gouvernement nous a assurés qu'il avait entendu cette demande et qu'il négociait bien, désormais, des appartements.

Cependant, si à titre exceptionnel il n'était pas possible d'échanger des appartements dans l'opération car ils ne répondraient pas aux standards des domaines, le Gouvernement s'est engagé à ce que les soultes financières soient utilisées à l'avenir pour l'acquisition de logements. Cette mesure a déjà été appliquée à l'occasion de la loi de désaffectation de parcelles situées au 3 et 5 quai John Fitzgerald Kennedy. Nous encourageons le Gouvernement dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, qui permettra de disposer d'appartements supplémentaires pour les Monégasques.

En conclusion, votre Rapporteur confirme qu'il faut, en matière de logement, passer d'une politique de réaction face à une situation de pénurie qui n'a pas été anticipée, à une stratégie prospective et de long terme.

Le Gouvernement peut donc compter également sur le soutien du Conseil National pour la mise en œuvre d'un plan de logement ambitieux, à moyen et long termes, pour nos familles et les générations futures, tel que cité par S.A.S le Prince Souverain dans une interview récente.

Si les recettes du domaine immobilier sont en hausse, la Commission a, en revanche, relevé la baisse des recettes des monopoles, principalement due à des prévisions de -4,8% de la redevance de la Société des Bains de Mer.

Votre Rapporteur rappelle que la Majorité du Conseil National est attachée à ce que la SBM reprenne sa place de fleuron économique et social de la Principauté. Ainsi, poursuivant l'objectif de rendre les casinos de Monte-Carlo plus compétitifs et d'accroître le nombre de joueurs, la Majorité du Conseil National a souhaité permettre à la société d'accorder des remises plus incitatives aux gros joueurs. Le Gouvernement a ainsi confirmé que les remises aux clients ne seront plus prises en compte dans le calcul de la redevance. Cette mesure sera appliquée dès l'exercice 2019/2020, pour un essai de trois ans.

Sur le plan du marketing, la Majorité salue les mesures adoptées par la société, les efforts réalisés pour fidéliser et développer la clientèle, avec notamment le développement de tournois, l'organisation de soirées exceptionnelles et le recrutement de personnel dédié. La Majorité demande la poursuite de ces efforts.

Elle considère, en outre, que ces mesures doivent s'accompagner de la mise en place d'écoles des jeux régulières, justifiées notamment par les prochains départs à la retraite. Comment en effet relancer les jeux sans avoir les personnels en nombre suffisant et adaptés pour le faire ?

En plus de ces recrutements de jeunes compatriotes, qui correspondent aussi au rôle social que doit jouer la SBM, les élus ont également sensibilisé le Gouvernement sur le respect de la convention collective et en particulier sur les règles en matière de plages de repos pour les employés de jeux. Par un cercle vertueux, le développement de la SBM doit aussi bénéficier au tissu économique monégasque.

Les élus ont donc récemment appris avec satisfaction, l'attribution du marché de transport des clients de la SBM à un groupement de professionnels monégasques. Cette avancée permet à votre Rapporteur de rappeler l'importance que les élus attachent au respect de la priorité nationale, tant dans les marchés passés par les entités publiques et concessionnaires, qu'au niveau de l'embauche et des carrières des nationaux.

La redevance de la société à monopole Monaco Telecom connaît, quant à elle, une hausse de 3,6 %. Cependant, la Commission des Finances a relevé la baisse de près de 14 millions d'euros des dividendes de l'opérateur versés à l'Etat pour financer la politique d'investissement de la société, qui a acquis le second opérateur de télécommunications, à Chypre. Tout en soutenant le développement de Monaco Telecom à l'international, nous rappelons qu'une partie des profits réalisés par cette société doit être utilisée pour améliorer les services et réduire les tarifs de l'opérateur, au bénéfice de l'ensemble des Monégasques, des résidents et des entreprises de la Principauté.

A ce titre, la Majorité du Conseil National est satisfaite d'avoir obtenu des premières avancées : le forfait jeunes proposé à 3,99 euros mensuels, ainsi que la gratuité des factures papier pour les aînés. De plus, les dirigeants de Monaco Telecom se sont engagés à mettre en place une offre « triple play », c'est-à-dire portant sur le téléphone fixe, l'accès internet et la télévision, d'entrée de gamme, à 39,99 euros mensuels, avant la fin du premier trimestre 2019.

Au-delà de ces mesures, les élus membres de la Commission des Concessions de Service Public ont sensibilisé à plusieurs reprises le Gouvernement et les dirigeants de Monaco Telecom, sur la nécessité de s'adapter aux clients, en proposant des offres plus compétitives et diversifiées. De même, la situation de monopole de la société l'oblige en termes de service public et d'accessibilité pour tous.

Ainsi, la Commission rappelle également l'importance que les élus attachent au déploiement de la fibre optique et a bien noté que le coût global de celui-ci s'élève à 18 millions d'euros. La participation du Gouvernement a été calculée pour en couvrir un tiers, soit 6 millions d'euros, dont près de la moitié en 2019, le complément étant financé par l'actionnaire privé. Le Conseil National considère que ce déploiement stratégique pour l'avenir doit être effectué en priorité dans le secteur domanial.

Votre Rapporteur en vient, à présent, aux recettes du chapitre des contributions, qui totalisent plus du milliard d'euros, niveau jamais atteint par le passé, soit 79% du total des recettes. Ces prévisions traduisent la bonne santé de l'économie monégasque.

Cette tendance de forte croissance des recettes de l'Etat, qui perdure depuis 7 ans, permet de mener, de manière sereine, une réflexion sur les recettes qui feront la prospérité de Monaco à l'avenir. Celles-ci ne peuvent uniquement reposer sur l'immobilier et l'accueil de résidents fortunés. En effet, ce volet de notre économie, très prépondérant, ne doit pas être le seul ressort de la croissance monégasque.

Parmi les secteurs sources de recettes, votre Rapporteur souhaite évoquer le commerce de détail, pour lequel il incite le Gouvernement à mener, là aussi, une politique volontariste. Les élus considèrent nécessaire la définition d'un schéma directeur d'urbanisme commercial, afin de favoriser, par quartier et par type de commerce, le développement de la place monégasque, ce qui permettra de générer davantage de recettes de T.V.A., tout en satisfaisant les besoins des consommateurs de la Principauté et d'ailleurs.

A l'instar du logement, le Gouvernement doit être proactif en se portant acquéreur de fonds de commerce et en envisageant de créer un droit de préemption.

Le Gouvernement doit agir en tant qu'accélérateur de l'activité commerciale et accompagner les Monégasques qui ont choisi cette voie professionnelle. Cela permettra aussi de revitaliser les quartiers avec une offre utile et de proximité.

A ce titre, votre Rapporteur rappelle, qu'afin de favoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche, les élus du groupe majoritaire ont voté, le 4 décembre 2018, la proposition de loi n° 241, qui a pour objectif de répondre aux attentes des consommateurs, des commerçants et des salariés qui le souhaitent, de faire face à une concurrence régionale forte et de renforcer l'attractivité de la Principauté. Cette faculté d'ouverture, qui concernerait les seuls commerces de détail, ne serait possible que sur la base du volontariat avec des compensations attractives pour les salariés. L'intention des élus de la Majorité est d'établir un dispositif d'inspiration libérale et fondé sur le libre choix de chacun, employeur comme salarié et consommateur, tout en préservant le caractère particulier du dimanche. Ce dispositif s'appliquerait à toute la Principauté.

En ce qui concerne les locaux commerciaux dans les domaines, le Conseil National a proposé au Gouvernement d'améliorer la procédure d'attribution, lors de la reprise de locaux existants.

Dans le souci d'une plus grande transparence et équité entre tous les Monégasques, la Majorité du Conseil National a demandé une publication au Journal de Monaco des prix de cessions, et que les rachats soient discutés en Commission d'attribution des locaux domaniaux. Par ailleurs, le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés sur l'intérêt de développer la réflexion sur le type d'activités envisagé, en amont de l'appel à candidatures, en lien avec la stratégie commerciale que nous venons d'évoquer.

Outre le schéma d'urbanisme commercial global, l'avenir du commerce en Principauté ne saurait se concevoir sans une réflexion approfondie sur les deux projets structurants du Centre Commercial de Fontvieille et du Larvotto.

Lors d'une Commission Plénière d'Etudes sur la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, pour lequel une somme de 2 millions d'euros est inscrite au Budget Primitif 2019, les élus de la Majorité ont pu rappeler leur attachement à la réalisation d'un véritable nouveau quartier, avec un centre commercial attractif et incontournable du bassin azuréen, avec des logements, un cinéma de dernière génération d'au moins 4 salles dont plusieurs de grandes dimensions, un hypermarché de taille au moins égale à celui existant, de nouvelles enseignes porteuses et une offre de restauration adaptée, avec un parking à la capacité augmentée.

Le Conseil National sera vigilant sur les garanties et la visibilité qui seront apportées aux commerçants actuels, y compris pendant la période de transition, lors de laquelle ils doivent pouvoir poursuivre leur activité. Ce nouvel espace devrait être respectueux de son environnement, tant sur le plan paysager, que sur celui de la gestion des flux des visiteurs et des énergies, en somme, un centre commercial du 21ème siècle, fonctionnant comme un véritable cœur du quartier.

Le Conseil National sera attentif au montage juridique et financier de ce projet, qui devra garantir l'égalité des chances des entreprises sollicitées par l'opérateur retenu, ainsi que le contrôle des délais et des coûts. Les élus seront également soucieux des dispositions prises pour assurer la continuité d'exploitation pendant les travaux.

S'agissant du Larvotto, qui fait l'objet d'une inscription de 3 millions d'euros, votre Rapporteur confirme l'urgence d'une restructuration afin que ce quartier soit à nouveau digne de l'excellence souhaitée pour Monaco et ses habitants. La Commission Plénière d'études du 27 novembre 2018, demandée par le Conseil National, a été l'occasion pour les élus de rappeler leur souhait d'une mise en œuvre rapide du projet et qu'il soit procédé à un appel d'offres, seule méthode qui garantit une utilisation rigoureuse de l'argent public et l'impartialité vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs.

Dans l'intervalle, il convient d'accompagner les professionnels par une information complète avant et pendant le chantier, de les indemniser au plus juste par rapport au manque à gagner qu'ils connaissent et que les conditions locatives, après cette restructuration, soient réalistes et équilibrées. Les résidents du Larvotto doivent également bénéficier d'informations précises sur le déroulement des travaux.

Votre Rapporteur souhaite à ce sujet évoquer l'évènement climatique exceptionnel, qui a touché de nombreux professionnels au Larvotto, mais aussi sur les quais de Fontvieille, et exprimer la solidarité des élus aux commerçants, qui ont dû faire face à des dégâts considérables touchant leurs installations et se sont trouvés en grande difficulté face à leurs assureurs, en l'absence de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le droit monégasque.

La Majorité du Conseil National n'a pas manqué de soulever, lors des séances privées avec le Gouvernement, la question de la prévention et de l'indemnisation lors de catastrophes et d'intempéries, telles que nous les avons connues avec le coup de mer causé par la tempête Adrien.

En effet, compte tenu des dérèglements climatiques, ces événements pourront malheureusement être appelés à se reproduire.

Aussi, le Conseil National demande-t-il au Gouvernement, d'une part, de mettre en place des mesures pour protéger à l'avenir les installations et limiter grandement les effets des éventuelles tempêtes futures.

A défaut, d'autre part, de cadre législatif relatif à l'état de catastrophe naturelle, le Conseil National a demandé au Gouvernement que tout soit mis en œuvre pour compenser cette absence, subvenir aux besoins immédiats des entreprises touchées et pour dédommager celles-ci, en prenant en charge le différentiel entre l'indemnité proposée par les assurances et la réalité des pertes subies.

En outre, il apparaît nécessaire aux élus de la Majorité que soit engagée une réflexion afin de faire évoluer la législation en vigueur, qui montre son inadéquation et ses insuffisances, face à ces situations issues de phénomènes naturels nouveaux, d'une grande intensité, qui devraient pouvoir être prises en charge par les assurances des sinistrés.

Dans un autre domaine, la Majorité du Conseil National a sollicité la création d'une Commission d'attribution des licences de taxis, sur le modèle de la Commission d'attribution des locaux domaniaux commerciaux, qui se prononcerait sur la délivrance des autorisations. Elle évaluerait les candidatures sur la base de critères objectifs transparents et le Conseil National serait représenté en son sein. L'Assemblée remercie le Gouvernement d'avoir fait connaître son accord sur ce point et demeure dans l'attente de la création de cette Commission avant la prochaine attribution. Les élus ont par ailleurs relayé les difficultés signalées par les professionnels du transport face à la concurrence des taxis et véhicules de transport avec chauffeur (VTC) étrangers.

Le Gouvernement a fait part de son intention d'augmenter sensiblement le prix de la vignette pour les VTC étrangers et d'adopter un ensemble de mesures destinées à lutter contre la fraude, avec la mise en place d'une vignette par véhicule, non falsifiable. En complément de ces mesures indispensables, le Conseil National considère qu'il est important d'intensifier les contrôles.

Par ailleurs, malgré les efforts de la grande majorité des taxis, qui font leur travail de manière très professionnelle, force est de constater que le service n'est pas suffisant, particulièrement en haute saison. De nombreux résidents nous le font savoir. Aussi, pour améliorer le service de taxis, l'Assemblée avait proposé de permettre aux titulaires d'une licence de disposer, s'ils le souhaitent, d'un deuxième véhicule de type 100% électrique, pour les courses intra-muros uniquement et pour cette période de la haute saison.

Elle se tient dans l'attente de la concrétisation de cette mesure, qui permettrait au taxi principal, de recruter un conducteur pour ce deuxième véhicule et d'offrir ainsi un service renforcé à la clientèle, probablement d'avril à octobre.

Par ailleurs, le nouveau centre d'affaires domanial, dénommé « MC Boost », proposition du programme de la Majorité, a fait l'objet d'échanges avec le Gouvernement au cours desquels il a pu confirmer son ouverture pour l'automne 2019. La Majorité du Conseil National souhaite que l'accès à ce centre d'affaires, dont les loyers doivent être modérés, soit réservé aux seuls Monégasques en nom personnel, ainsi qu'aux personnes morales ayant pour gérant un Monégasque et dans lesquelles un compatriote possède au moins 60 % des parts. La location des espaces nous semble devoir être proposée pour une durée illimitée dans le temps.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses qui s'élèvent à 1.342.149.000 euros, en hausse de + 10,4 %. L'ensemble des chapitres est en augmentation, plus précisément, de 17,3% pour les dépenses d'équipements et d'investissements, de 4,6% pour les dépenses de fonctionnement et de 12,7% concernant les interventions publiques.

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui représentent près de 33% du total des dépenses, sont destinées à financer tous les projets structurants pour le pays et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La Commission des Finances souligne que les inscriptions les plus significatives concernent : l'acquisition de terrains et immeubles pour 54 millions d'euros, les Opérations Intermédiaires de logements pour 40 millions d'euros, l'îlot Pasteur pour 38 millions d'euros, la transition numérique pour 26,8 millions d'euros, la rénovation du Stade Louis II pour 20 millions d'euros, l'extension du quai Albert Ier (Darse Nord) pour 15 millions d'euros, le parking du Portier pour 12,4 millions d'euros, la fin des travaux de l'établissement d'enseignement privé F.A.N.B. pour 11 millions d'euros, le maintien à niveau du C.H.P.G. pour 11 millions d'euros et la construction du Cap Fleuri II pour 11 millions d'euros également, la surélévation du bâtiment de la Sureté Publique pour 6 millions d'euros et le début de la mise aux normes de sécurité de l'Héliport pour 4 millions d'euros.

Nous le constatons, les chantiers publics structurants sont de plus en plus nombreux, complexes et dépendants les uns des autres, pour des montants extrêmement importants. Nous soulignons également un certain nombre de difficultés que votre Rapporteur a pu exposer précédemment. Une refonte profonde des règles et procédures régissant la conduite des marchés publics est donc indispensable.

Votre Rapporteur rappelle que les Elus de la Majorité ont sollicité une révision des critères d'adjudication des marchés publics, en privilégiant la notion de « mieux disant ». Celle-ci devrait être préférée à celle du « moins disant », ce qui permettrait une évaluation des offres sur des critères multiples, préalablement communiqués aux soumissionnaires et intégrant, notamment, des notions de compétences, de références et de capacité de l'entreprise pour réaliser les travaux projetés.

En outre, la sous-traitance devrait être mieux encadrée et les contrôles sur les chantiers, renforcés afin d'éviter les retards importants et les dysfonctionnements, parfois très graves, comme sur les Jardins d'Apolline et Hélios, que nous constatons actuellement et qui sont inacceptables.

Outre le retard de l'îlot Pasteur, que nous avons déjà relevé, qui doit notamment accueillir le futur collège et les services administratifs, qui est à l'arrêt et qui bloque les projets du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade II, qui ne peuvent débiter, le chantier du nouvel hôpital accuse, lui, un retard de plus de trois années, alors que nous n'en sommes qu'à la phase dite 0, c'est-à-dire « de dévoiement de la route ».

Le chantier de la Darse Nord, après 6 mois d'arrêt, est relancé avec une réduction regrettable du nombre de places de parkings, passant de 270 à 160, soit une perte de 110 emplacements, alors que le stationnement dans ce quartier de Monaco est une réelle préoccupation. La Commission n'a pu que s'étonner que les difficultés de chantier soient dues à la présence d'eau sur le port et n'aient pas été anticipées. Elle constate que, pour cette opération d'un coût global de 100 millions d'euros, le prix définitif reste le même, ce qui implique, de fait, une augmentation d'un tiers du coût de construction de la place de parking.

Votre Rapporteur n'oublie bien évidemment pas les désordres des Jardins d'Apolline et de l'immeuble Hélios, pour lesquels est inscrite au Budget Primitif 2019 la somme de 46,3 millions d'euros pour les travaux, les relogements et les mesures financières d'accompagnement des occupants et à laquelle doit être ajoutée une inscription complémentaire de 4 millions d'euros, pour des travaux supplémentaires liés au sinistre des Jardins d'Apolline et pour les réparations de l'immeuble l'Hélios, tel qu'indiqué par le Gouvernement dans un courrier du 22 novembre 2018. Le Conseil National réitère la nécessité de tirer tous les enseignements, par la prise de mesures concrètes, pour que plus jamais ne puissent se produire de telles crises de la construction.

S'agissant du nouveau C.H.P.G., le Conseil National est extrêmement préoccupé par le retard pris par le chantier, qui entrainera une livraison de la première tranche estimée à 2024-2025. Il demeurera attentif à ce que toutes les adaptations nécessaires aux évolutions technologiques du secteur de la santé soient prises en compte.

Dans l'attente, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour maintenir la qualité de l'offre de soins du C.H.P.G.

Le Gouvernement peut compter sur notre Assemblée pour voter les crédits nécessaires afin de conserver un plateau technique à la pointe du progrès, de répondre à la nécessité de nouvelles prises en charge, par la création d'unités dédiées, notamment l'unité de soins pour adolescents en psychiatrie et d'entretenir et d'améliorer la qualité des bâtiments existants, disposer des moyens humains adéquats, afin que les patients du bassin de recrutement de notre hôpital puissent continuer à bénéficier de soins d'excellence. Elle est favorable à l'inscription de 11 millions d'euros prévue au Budget Primitif 2019, en ce sens.

Les élus ont été surpris que les deux grands projets de rénovation, qui sont ceux de l'Héliport et du Stade Louis II, n'aient pas encore fait l'objet d'un programme détaillé qui puisse leur être présenté, alors même qu'ils représentent, respectivement, des crédits au programme triennal d'équipement public de 78 millions et 86 millions d'euros.

En l'absence d'une communication d'informations plus détaillées de la part du Gouvernement sur le projet de l'Héliport, la Majorité du Conseil National ne saurait évidemment s'opposer aux travaux de sécurisation indispensables de la zone de décollage et d'atterrissage. En outre, les élus n'ont pas manqué de faire savoir qu'ils considéraient l'Héliport comme l'une des portes d'entrée importante de la Principauté, ce qui justifie aussi une rénovation à la hauteur de l'image de Monaco.

S'agissant du Stade Louis II, la Majorité confirme qu'elle est favorable à la restructuration et à la modernisation de cette enceinte sportive, notamment pour mettre à niveau les installations pour les ligues de Football et de Basket-ball, pour la Fédération de Natation, ainsi que pour toutes les associations sportives qui bénéficient de ces équipements. La Majorité est attachée à toujours favoriser un meilleur accès au sport pour tous.

Il lui apparaît cependant essentiel que l'impact de ces travaux sur le voisinage soit pleinement pris en considération, au regard de la vie quotidienne des résidents.

En effet, ces derniers n'ont pas été suffisamment protégés par rapport aux conséquences de ces travaux, en particulier durant la période estivale. La situation est parfois insupportable pour les riverains des immeubles qui surplombent le chantier : bruit, poussière, odeurs, vibrations, débordements horaires, gêne pour les piétons, les poussettes et les personnes handicapées...

Votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a sollicité qu'une information des locataires du Stade, comme des riverains, accompagne les différentes phases du chantier.

De surcroît, elle souhaite la mise en place de mesures de protection, comme la pose de double vitrages performants, aux normes les plus récentes et l'installation de la climatisation pour les appartements mitoyens du chantier, puisque celui-ci va s'étaler sur de nombreuses années.

Votre Rapporteur tient à présent à évoquer, plus précisément, le problème de la dégradation de la qualité de vie, pour lequel la Majorité a fortement sensibilisé le Gouvernement, dès son élection et a proposé différentes pistes d'amélioration.

Ainsi, concernant la mise en place d'une brigade de la circulation souhaitée par la Majorité, la Commission des Finances a noté avec satisfaction la création des 10 postes prévue au Budget Primitif 2019 au sein de la Direction de la Sûreté Publique, en plus du plan Sûreté Publique 2020. Elle souhaite, à cet égard, rendre hommage au travail et à l'implication des agents qui interviennent actuellement pour la fluidification de la circulation et elle est convaincue que les nouveaux effectifs permettront de pérenniser cette mesure, sans affecter les autres missions des agents. En outre, la Commission approuve la surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique, qui lui permettra d'accueillir les effectifs supplémentaires, nécessaires au maintien d'un haut niveau de sécurité.

Toujours dans le domaine de la qualité de vie et des nuisances sonores, les élus ont à nouveau sensibilisé le Gouvernement sur le contrôle du bruit des véhicules de particuliers, pour lequel ils souhaitent que des sanctions plus dissuasives soient appliquées, en particulier lors d'évènements à l'occasion desquels des débordements ont été constatés par le passé. A ce titre, ils demandent au Gouvernement une anticipation et une vigilance particulières pour les manifestations à venir.

Dans le domaine de la mobilité et afin d'améliorer l'accès à la Principauté, notamment pour les salariés, la Majorité du Conseil National demande au Gouvernement de lancer enfin un appel d'offres en vue de mettre en place une liaison maritime entre Nice, Monaco et Menton, qui permettrait d'alléger le trafic routier aux entrées de la Principauté. Plusieurs opérateurs sont venus récemment rencontrer le Président du Conseil National pour présenter des projets très convaincants, à la fois sur le plan de la fiabilité, du nombre de salariés intéressés et du déficit limité d'exploitation, pleinement justifié pour un nouveau mode de transport en commun.

Pour conclure sur ce sujet essentiel de la qualité de vie, votre Rapporteur confirme que la Majorité du Conseil National est très attachée à un développement économique respectueux de la qualité de vie en Principauté. Elle a ainsi proposé la mise en place d'un indice de la qualité de vie sur lequel elle espère que sera menée une réflexion commune avec le Gouvernement. Les représentants des monégasques entendent être aux côtés du Gouvernement, afin que l'Etat garantisse à nouveau la tranquillité pour les résidents, en faisant passer l'intérêt général et l'attractivité de Monaco avant l'intérêt d'acteurs privés.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses de fonctionnement, qui regroupent l'ensemble des crédits nécessaires à la bonne marche des services de l'Etat, au titre desquels figurent les frais de personnel.

La Commission des Finances souhaite saluer le travail et l'implication des fonctionnaires et agents de l'Etat. La Majorité du Conseil National a soutenu, dans le contexte actuel d'importants excédents budgétaires, le doublement du budget de la prime de fin d'année, que le Gouvernement a accepté. Il se traduira par une prime augmentée davantage pour les traitements les plus modestes : 650 euros pour les indices les plus bas, 500 euros pour les traitements intermédiaires et 350 euros pour les plus hauts revenus.

En outre, très attachés au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les élus sont favorables aux majorations d'indice de 1 % en janvier 2019 et de +0,9 % en juillet, prévues par le Gouvernement, tout en souhaitant qu'elles soient réajustées, si nécessaire, en fonction de l'inflation réellement constatée.

Le Conseil National a également sensibilisé le Gouvernement sur la situation particulière de certains de nos compatriotes retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain et qui n'ont pas été titularisés dans le cadre de l'exercice de leur fonction, le statut de la D.A.U. ne le permettant pas. En effet, une fois à la retraite, ces personnels monégasques dépendent de la Caisse Autonome des Retraites et ne bénéficient, par conséquent, ni de la prime de fin d'année, ni du 13ème mois. Eu égard au faible nombre de compatriotes concernés, pas plus d'une vingtaine, il semblerait juste de mettre en place une allocation complémentaire, qui viendrait compenser l'absence de prime de fin d'année et de 13ème mois.

S'agissant des retraites des fonctionnaires, votre Rapporteur rappelle que 200 millions d'euros sont actuellement placés dans un fonds dédié, afin de prévoir leur financement futur.

Les élus souhaitent que le Gouvernement aille plus loin, avec un Fonds de Retraite des Fonctionnaires (F.R.F.) plus important, qui seul permettra, à terme, de dégager le rendement nécessaire pour financer et garantir l'avenir des retraites. Pour déterminer le montant nécessaire à terme, les élus sont dans l'attente de la communication de l'étude d'actuaire commandée par le Gouvernement.

Il est convenu qu'une Commission des Finances et de l'Economie Nationale soit organisée en début d'année prochaine, afin que le Gouvernement présente aux élus les résultats de cette étude et que puissent être évaluées les sommes nécessaires au financement futur des retraites de la Fonction Publique.

Dans le cadre des débats qui vont donc s'ouvrir, les élus du groupe majoritaire, tout en s'assurant que les retraites des fonctionnaires soient pérennisées dans le temps, s'attacheront à ce que les avantages existants pour les fonctionnaires soient pleinement conservés.

Enfin, la Majorité du Conseil National est favorable à la construction d'un Pavillon du service public, lieu central bénéficiant à tous les usagers. En effet, cet immeuble regrouperait en un lieu unique, sur l'Îlot Charles III, dernière partie des délaissés SNCF, de nombreux services publics, actuellement situés en plusieurs endroits de la Principauté et offrirait de nombreux atouts, tels que la facilitation de l'accès des usagers, la rationalisation des locaux et équipements et une meilleure circulation de l'information entre les équipes administratives.

Toujours au titre des dépenses de fonctionnement des services administratifs, les Conseillers Nationaux saluent la création d'un Comité et la désignation d'un Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui constituent une étape supplémentaire vers l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, eu égard à l'importance des missions qui sont conférées à ce poste, la Majorité regrette que le fonctionnaire nommé à cet effet et dont nous connaissons les compétences et la motivation, ne soit pas positionné au même titre que le Délégué interministériel pour la transition numérique et n'exerce pas, par ailleurs, ses missions à plein-temps.

S'agissant des inégalités en matière salariale, si les cas particuliers sont traités par le Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation, la Majorité du Conseil National appelle à la création d'une Commission de réclamations sur les inégalités salariales et au lancement d'une vaste campagne nationale de sensibilisation sur cette question. Cette Commission réunirait, outre le Haut-Commissaire et le Délégué pour la promotion et la protection des droits des femmes, des élus du Conseil National et du Conseil Communal, ainsi que des représentantes des associations féminines de la Principauté œuvrant pour cette cause.

Le dernier chapitre des dépenses, qui représente 23% du total, est celui des interventions publiques. Au sein de ce chapitre, une des augmentations majeures concerne les bourses d'études, dont les crédits sont majorés de 47 % suite à la demande de la Majorité du Conseil National. La Commission a bien pris note que le barème existant est modifié, afin de mieux tenir compte de l'éloignement, de la cherté de la ville où l'étudiant effectue ses études et des frais réels de scolarité. Dans ce domaine essentiel pour la formation de nos jeunes, la Majorité souhaite que personne ne soit laissé sur le bord du chemin. Elle tient à ce que toutes les bourses d'études augmentent dans des proportions importantes.

La Majorité a donc demandé au Gouvernement de disposer de simulations pour s'assurer que cela sera effectivement le cas. Par ailleurs, les élus souhaitent que les démarches et documents demandés pour les dossiers soient simplifiés, que les délais de versement des bourses soient raccourcis et que le complément pour les bourses 2018/2019 soit versé aux familles le plus rapidement possible.

Par ailleurs, la loi n°1.425 du 6 mai 2016, portant création d'une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt, permet aux jeunes Monégasques de bénéficier d'un soutien financier complémentaire à l'allocation de bourses d'études.

Nonobstant le bénéfice de cette aide, l'attention des élus a été appelée par certains requérants, sur les délais d'instruction de ces demandes de prêt étudiant. Là encore, une accélération et une optimisation des procédures permettraient aux jeunes de disposer des fonds dans des délais plus courts.

Lors des séances privées avec le Gouvernement, le Conseil National a également débattu de l'orientation scolaire et de l'accompagnement de nos jeunes vers le monde de l'entreprise. Les élus, soucieux qu'ils soient accompagnés le mieux possible, ont interrogé le Gouvernement sur les mesures envisagées dans ce domaine.

Ils ont demandé de renforcer les moyens humains et matériels du Centre d'Information de l'Education Nationale et de s'orienter vers le « coaching » individualisé des élèves.

De plus, les missions de la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés ont été discutées, afin que tous les moyens nécessaires lui soient octroyés, dans le but de poursuivre l'excellence de sa mission depuis sa création en 2010.

Dans le domaine scolaire, le Conseil National est très attaché au maintien de la qualité de l'enseignement en Principauté. Il a donc sensibilisé le Gouvernement sur le nouveau protocole intitulé « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », adopté par la France, qui touche les détachés de l'Education Nationale française. Il est essentiel de conserver les conditions favorables qui permettent d'attirer à Monaco les meilleurs professeurs pour la formation de nos jeunes.

De plus, votre Rapporteur tient à souligner les travaux de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, qui ont permis de concrétiser l'organisation du premier concert annuel gratuit « MC Summer concert » qui se tiendra, le 15 juillet 2019, avec la venue de l'artiste Kungs, choisi par les élèves de la Principauté.

Au-delà de cet évènement attendu par la jeunesse, le Conseil National a demandé au Gouvernement d'élargir le Pass'Sport Culture à une tranche d'âge de 11 à 25 ans, de diversifier les activités proposées et d'étendre celui-ci à toutes les vacances scolaires.

Par ailleurs, soucieux de la santé de nos jeunes, les élus de la Majorité ont demandé que la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, notamment scolaire, introduite par la loi du 15 décembre 2011, soit significativement augmentée et devienne prépondérante. Rappelons qu'actuellement cette part n'est que de 20%, ce qui, aujourd'hui, est insuffisant.

Dans le domaine sportif, la Majorité se réjouit que les élus puissent désormais faire partie de la Sous-commission de la Commission Nationale des Sports et ne manquera pas de défendre encore plus efficacement les demandes de subvention, dûment justifiées des associations sportives.

Dans le domaine éducatif et culturel, la Commission a relevé l'augmentation des subventions de toutes les grandes institutions culturelles financées principalement par le budget de l'Etat que sont le Pôle Danse, l'Opéra de Monte Carlo, le Nouveau Musée National et le Printemps des Arts. Il convient de remarquer que la plus forte progression concerne l'Institut Océanographique avec des crédits majorés de 74,7%, qui permettront la poursuite de son nouveau pôle de développement et le financement des campagnes « Les Explorations de Monaco ».

Les Conseillers Nationaux tiennent à saluer le dynamisme nouveau du Musée Océanographique, qui est à mettre à l'actif de son Directeur et de son équipe. Quant aux campagnes scientifiques, ils ont pris acte, avec satisfaction, de la création de la S.A.M. dénommée « Société des Explorations de Monaco », afin de gérer ces Explorations, ce qui devrait leur conférer davantage de retombées médiatiques et scientifiques.

Dans ce domaine, nous saluons aussi le dynamisme et l'excellence des équipes du Centre Scientifique de Monaco, dont les élus ont pu visiter les locaux et rencontrer les dirigeants et les équipes scientifiques.

Par ailleurs, la Majorité se félicite que des inscriptions complémentaires pour une somme de 260.000 euros aient été prévues, à la demande du Conseil National, au bénéfice de diverses associations sportives et culturelles, ainsi que l'Assemblée en a été informée par le Gouvernement, par courrier du 22 novembre 2018.

En outre, votre Rapporteur souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur l'ancien local de l'Association des Jeunes Monégasques, situé au Métropole, que le Prince Rainier III avait attribué à cette Association et qui est aujourd'hui libre de toute occupation depuis 4 ans. Dans la mesure où il ne trouve pas preneur pour une activité commerciale, compte tenu de sa localisation, mais aussi car il pourrait être très utile pour la vie associative, le Conseil National souhaite que sa vocation associative initiale se poursuive. Il s'agirait, par exemple, de créer une Maison des Jeux de l'Esprit, regroupant les activités de Bridge, Backgammon, Scrabble, Échecs et Burraco, notamment, qui rassemblent en Principauté plus de 400 pratiquants.

Par ailleurs, les élus souhaiteraient que le Gouvernement étudie l'opportunité d'une réédition de la Nuit Blanche, chère au Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, qui a su participer, lors de sa première édition, au positionnement de la Principauté comme l'un des hauts lieux de l'art contemporain.

La Majorité du Conseil National considère, par ailleurs, que le Fort Masséna constitue une occasion unique de créer un Fort des Arts et de la Culture Monégasques (FAC), qui deviendrait un lieu emblématique de travail pour les artistes et les associations, qui disposeraient d'ateliers ainsi que d'espaces d'expositions.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué en introduction, le maintien d'un système de santé d'excellence et une prise en charge de nos aînés la plus adaptée à leur bien-être en favorisant, autant que possible, le maintien à domicile, sont des priorités de la Majorité du Conseil National.

Ainsi, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est satisfaite de l'inscription d'une somme de 2 millions d'euros sur le Compte Spécial du Trésor dédié au financement de la grande dépendance. Néanmoins, le Gouvernement envisage d'utiliser une partie de ce fonds pour financer des projets d'E-santé.

La philosophie initiale du fonds dépendance ayant été de mettre des sommes de côté pour financer un futur vieillissement de la population, le Conseil National souhaite débattre avec le Gouvernement de la destination future des montants affectés à ce fonds.

Les élus ayant été rendus destinataires récemment d'études sur le vieillissement de la population, ainsi que des options de création de futurs établissements pour personnes âgées, l'année 2019 sera mise à profit afin de débattre entre nos deux institutions des meilleures solutions pour anticiper la prise en charge de nos aînés : créations d'EHPAD, mesures en faveur du maintien à domicile, E-santé et équipements domotiques, feront en particulier l'objet de nos discussions.

Dans le domaine de la santé, le Conseil National est soucieux, tout comme le Gouvernement, d'offrir aux adolescents en souffrance un lieu d'accueil en milieu hospitalier qui leur soit spécifiquement dédié. Le Gouvernement s'est engagé à commencer les travaux de l'unité pour adolescents en psychiatrie, de manière anticipée par rapport à ce qui avait été envisagé, soit dès 2019, engagement qui satisfait les élus.

Pour les personnes souffrant d'un handicap, la Commission a pris note que des audits sont en cours sur l'accessibilité des bâtiments publics et seront achevés en fin d'année 2018.

Le Conseil National considère qu'il est impératif que ces derniers soient accessibles à tous, quel que soit le handicap concerné. De plus, la liste d'attente s'étant rallongée pour l'accès à des appartements adaptés, nous demandons que soit envisagée l'adaptation de certains appartements dans le secteur domanial, dans les meilleurs délais, dans la mesure où, les appartements adaptés prévus à cet effet à l'Engelin, ont été utilisés pour y reloger les locataires handicapés des Jardins d'Apolline. Certaines personnes handicapées sont en effet actuellement quasiment bloquées dans leur domicile situé en étage, sans ascenseur et sans qu'on leur propose de solution.

Enfin, dans un autre domaine qui concerne l'ensemble des politiques publiques, la transition numérique apparaît comme une nouvelle priorité du Gouvernement et du Conseil National, pour laquelle les crédits sont augmentés de 157%. Les élus soutiennent pleinement le développement des télé-services en vue de simplifier les formalités administratives pour les usagers, dans l'attente de la réalisation du Pavillon du Service Public. Ils considèrent que tout doit être mis en œuvre pour faciliter les démarches du public, simplifier le quotidien des habitants et améliorer la qualité de vie, à travers des projets de smart-city. Capteurs de bruit, analyse du trafic routier, application mobile pour connaître les moyens de transport disponibles avec les temps de parcours, sont autant d'exemples de projets concrets qu'ils souhaitent voir aboutir dans les meilleurs délais.

Les élus saluent, à cet égard, le dynamisme et la compétence du Délégué Interministériel chargé de la transition numérique, sous l'impulsion duquel de premières mesures ont déjà été mises en œuvre. Nous nous félicitons de la qualité des échanges entre le Délégué et la toute nouvelle Commission du Développement du Numérique, mise en place au Conseil National, en février 2018.

Pour conclure, votre Rapporteur a détaillé, tout au long de son rapport, les mesures et actions concrètes attendues par les élus de la Majorité. Il s'agit de demandes raisonnables et responsables, qui correspondent aux attentes et aux besoins des Monégasques et des résidents.

Au-delà de l'examen de ce Budget Primitif 2019, les élus ont demandé au Gouvernement que leur soient présentées les études prospectives qu'il a réalisées, notamment avec des projections démographiques et d'emplois, selon plusieurs scénarii, sur le territoire monégasque à l'horizon 2030. Cette vision prospective à long terme nous semble primordiale pour l'avenir de la Principauté.

C'est dans cet état d'esprit que nous partageons, qu'un nouveau « Think-tank » sera prochainement créé par le Conseil National, comme l'avait déjà annoncé le Président lors de son discours d'installation, le 22 février dernier. Celui-ci aura pour vocation de formuler des propositions en matière de développement économique et budgétaire, comme cela avait déjà été réalisé en 2009 avec « Monaco 2029 », dont beaucoup de projets ont été depuis mis en place, avec succès.

De manière générale, il semble que le Conseil National ait été entendu sur le fond par le Gouvernement.

Le Gouvernement doit, à présent, le démontrer par des réponses constructives et concrètes aux nombreuses questions et demandes soulevées dans ce rapport.

Le Conseil National, pour sa part, souhaite être une institution d'avant-garde sur les questions de société et la progression des droits sociaux, un véritable « Think-tank » pour le développement économique, comme nous venons de le voir, en veille permanente pour la défense de la qualité de vie, et un partenaire proactif sur le plan législatif.

Si le modèle économique de la Principauté est une belle réussite, nous souhaitons que le Gouvernement fasse preuve d'audace. Il nous faut ensemble, sous la Haute Autorité du Prince Souverain, préparer, avec optimisme et volontarisme, le futur de la Principauté.

S'il y a bien un dossier sur lequel nous serons extrêmement vigilants, c'est celui de la négociation d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne. Alors que cette organisation économique et politique fait débat partout, avec des résultats dont chacun sera juge, la majorité du Conseil National sera particulièrement attentive à la défense de la priorité monégasque, de la condition de nationalité pour l'accès à certaines professions et à la préservation de nos spécificités.

Notre Majorité est très vigilante sur les négociations qui sont actuellement en cours, entre le Gouvernement et les Autorités européennes, relatives à la conclusion d'un éventuel Accord d'Association.

Aujourd'hui, sans Accord, notre modèle économique et social est une réussite à nulle autre pareille, et il y a des divergences profondes entre les modèles économiques et sociaux européen et monégasque. Nous estimons donc qu'il n'y a aucune urgence dans ce domaine.

Le Conseil National a des idées et propose des solutions. Le Gouvernement aussi. Alors, continuons de les partager pour le bien du pays, de nos compatriotes et de tous les résidents.

Je le répète, pour atteindre des objectifs ambitieux, le Gouvernement peut compter sur le Conseil National, il n'est en aucun cas un frein. Partout où il y a des blocages, le Conseil National est là pour contribuer à les supprimer.

Dans un monde où tout s'accélère et cela dans tous les domaines, - communication, information, transports -, le rythme institutionnel doit s'élever lui aussi. Conseil National et Gouvernement doivent progressivement avoir la même appréhension du temps. C'est la raison pour laquelle, maintenant que le Conseil National est en ordre de marche et qu'il avance vite, notre relation institutionnelle aura besoin que le Gouvernement accélère les études, le démarrage des opérations, la prise de décisions et leur application. Travaillons ensemble et en temps réel, pour le bien commun.

La Commission rappelle l'importance de ce premier Budget Primitif, qui structure véritablement la qualité de notre relation institutionnelle.

C'est maintenant que tout se joue pour le logement des Monégasques, pour retrouver une qualité de vie digne de ce nom, pour des appels d'offres qui avantagent les mieux-disant, pour une mise à plat complète de la façon dont le Gouvernement conduit les chantiers publics, pour accélérer efficacement la livraison de logements domaniaux grâce à la méthode de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, pour continuer de relancer les Jeux à la SBM, pour préparer la mobilité de demain, maintenir l'excellence de nos soins, préparer l'avenir des fonctionnaires et de nos aînés, avancer sur l'égalité femme-homme, investir sur notre jeunesse, renforcer notre attractivité commerciale et lancer tous les projets structurants de demain.

Nous serons attentifs à vos réponses à ce rapport, Monsieur le Ministre, et bien évidemment, l'ensemble de mes collègues en tiendra le plus grand compte pour se déterminer lors du vote, qui interviendra le 19 décembre prochain, à la fin de l'examen de ce Budget Primitif 2019.